



















Consortium EMERGEN – Enquête Flash Semaine 49 (S49-2022) – Instructions de participation

● La participation aux enquêtes Flash est obligatoire (article L.1413-8 du code de la santé publique) compte tenu de la situation sanitaire que représente la pandémie de COVID-19 et la nécessité de pouvoir détecter des nouveaux variants

Méthodes

- Nombre de jours d'enquête : 1 jour (Lundi 5 décembre 2022)
- Proportion des prélèvements RT-PCR positifs (CT<28) à envoyer : 20% (1 prélèvement sur 5); en pratique :
 - o Sélection aléatoire des prélèvements (1 sur 5), en évitant notamment d'inclure l'ensemble d'un lot appartenant à un même cluster ;
 - o Pour les laboratoires ayant au moins 20 prélèvements positifs : sélection de 20% des prélèvements RT-PCR positifs du jour de l'enquête ;
 - o Pour les laboratoires ayant moins de 20 prélèvements positifs : envoi de la totalité des prélèvements positifs du jour.
- Ce protocole est adapté sur la base des tendances prévisionnelles de l'épidémie et est transmis le mercredi pour la semaine suivante.

9 Objectifs et restitution des résultats

Les enquêtes Flash ont pour objectif de dresser une cartographie après séquençage de l'ensemble des virus SARS-CoV-2 (variants connus ou non) qui circulent sur le territoire ; elles sont indispensables pour les <u>analyses de risque</u> permettant à Santé publique France et aux CNR de classer les variants selon le risque qu'ils représentent, et orienter ainsi prioritairement les actions de maîtrise de la pandémie.

Les résultats des enquêtes Flash sont publiés dans les Points Epidémiologiques COVID-19 de Santé publique France, et accessibles sur son site Internet (https://www.santepubliquefrance.fr/). Une synthèse des résultats consolidés de toutes les enquêtes Flash est disponible sur le Dashboard InfoCovidFrance, dans le site Internet de Santé publique France: https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde





















Principes

Afin de garantir un volume suffisant de séquences au niveau national mais aussi le stabiliser dans le temps, le nombre de jours concernés par ces enquêtes est adapté à la dynamique épidémique. Vous serez alors avertis en amont (le mercredi de la semaine précédente) d'un tel changement.

Chaque prélèvement reçu par l'une des 8 plateformes de séquençage (CNR ou AMI) du consortium fait l'objet d'un séquençage <u>complet</u> du génome (WGS). Il est demandé aux laboratoires participants d'envoyer les prélèvements de l'enquête dès que possible, afin d'accélérer la restitution des résultats.

6 Comment envoyer vos prélèvements ?

- En amont du criblage. Pour les laboratoires qui font une PCR de criblage en deuxième intention, il est demandé de ne pas introduire de délai d'envoi. Pour cela, les laboratoires doivent préparer un aliquot des échantillons positifs qui sera envoyé à la plateforme correspondante, sauf si le criblage n'entraîne pas de délai d'envoi.
- Accompagnés du bon d'envoi Flash: Santé Publique France met à votre disposition un bon d'envoi spécifique à adresser en format papier et mail aux plateformes de séquençage pour les enquêtes Flash, afin d'uniformiser les pratiques. Ce bon d'envoi est envoyé avec le flyer Flash, et est également disponible sur le site web de Santé Publique France (https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquetes-flash-evaluation-de-la-circulation-des-variants-du-sars-cov-2-en-france). Ce bon d'envoi doit être dument complété, avec mention explicite de l'indication « Enquête Flash » dans la case à cocher prévue à cet effet.

Un envoi complémentaire par mail doit être effectué (uniquement à la plateforme de séquençage) recevant vos prélèvements et l'utilisation d'une messagerie sécurisée est nécessaire (Bluefiles, MSSanté ou équivalent). Afin de faciliter son traitement, le fichier transmis par e-mail doit être nommé de la manière suivante : FlashYY_AAAMMJJ_LaboratoireXX.xlsx où FlashYY est le numéro de la semaine d'enquête (exemple : Flash45), AAAAMMJJ est la date du jour (exemple : 20211108) et LaboratoireXX est le nom du laboratoire préleveur (exemple : Laboratoire_Dupont).

• Le remplissage des métadonnées associées aux prélèvements est indispensable. Nous vous demandons d'utiliser cet unique bon d'envoi afin que les échantillons puissent être traités. Par ailleurs, même si l'indication Flash est prioritaire pour orienter les prélèvements, d'autres indications (cluster, réinfection, vaccination, ...) peuvent et doivent toujours être mentionnées si vous en avez connaissance. Ces informations permettront un traitement correct des données une fois les séquençages effectués.





















6 Où envoyer vos prélèvements?

Deux stratégies d'orientation des flux des prélèvements ont été définies selon le type de laboratoire préleveur :

1. LBM préleveurs appartenant au réseau de l'une des 4 plateformes désignés après AMI

Afin de bénéficier des relations et de la logistique propre à chaque réseau/groupe pour faciliter la remontée des prélèvements et métadonnées, il a été décidé de privilégier l'organisation préexistante au sein de chacun de ces 4 réseaux de LBM. A cette fin, les LBM appartenant à chaque réseau/groupe doivent envoyer leurs prélèvements à la plateforme de séquençage de son réseau, telle que désignée par l'AMI:

- ALPIGENE (réseau SYNLAB)
- CERBA (réseau CERBALLIANCE)
- GEN-BIO (réseau INOVIE)
- LABORIZON CENTRE BIOGROUP (réseau BIOGROUP)

Des règles ont été définies au sein du consortium pour garantir un équilibre dans la charge de travail des 8 plateformes (CNR et AMI) et faire en sorte qu'un éventuel excès de ces prélèvements soient réorientés pour séquençage vers l'une des 4 plateformes CNR.

2. LBM préleveurs (publics ou privés) n'appartenant pas à l'un des réseaux des 4 plateformes désignées après AMI

La cartographie d'envoi des prélèvements (répartition géographique vers l'une des 4 plateformes CNR) reste valable pour ces laboratoires ; se référer alors à la figure en dernière page pour identifier la plateforme qui traitera vos prélèvements.

• Que faire des résultats quand ils sont restitués aux laboratoires préleveurs ?

Les résultats de séquençage seront restitués par chaque plateforme de séquençage aux laboratoires préleveurs et à Santé publique France. Les laboratoires préleveurs doivent, conformément aux instructions du guide SI-DEP, saisir ces résultats (type de variant) dans SI-DEP (champ JOKER 3) selon la nomenclature définie dans le guide.











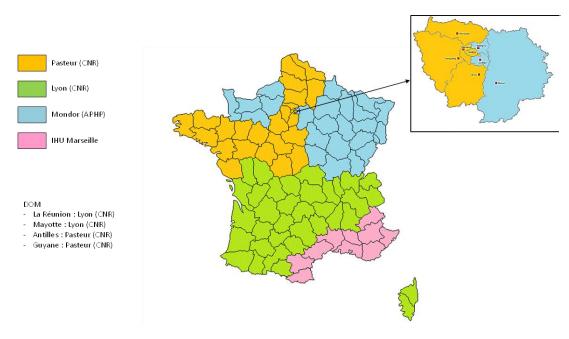












<u>Note</u>: indépendamment de leur localisation géographique, l'ensemble des prélèvements issus des laboratoires de l'APHP ont vocation, dans le cadre de ces enquêtes Flash, à être transmis à la plateforme de l'hôpital Henri Mondor.

Adresses pour l'envoi de ces prélèvements

CNR Institut Pasteur

Laboratoire coordonnateur (CNR-IPP)
Unité de Génétique Moléculaire des
Virus à ARN
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15
grippe@pasteur.fr

Messagerie sécurisée (Bluefiles ou équivalent) : grippe@pasteur.fr

CNR Hospices Civils de Lyon

Plateforme de séquençage genEPII Institut des Agents Infectieux -Bâtiment O 103 Grande rue de la Croix-Rousse 69317 LYON Cedex 04 – France cnrvi.sequencage@chu-lyon.fr

Messagerie sécurisée (Bluefiles) :

https://bluefiles.orangebusiness.com/app/droppage/0190e88ceaeec9dd34997833d65a75d 7f8cddf0e5f7e5e8cdc9a0667c5ddd016

Hôpital Henri Mondor (APHP)

Laboratoire de virologie
Entre-sol 1
CHU Henri Mondor
51, Av du Mal De Lattre de Tassigny
94010 CRETEIL
christophe.rodriguez@aohp.fr

Messagerie sécurisée (MSSanté) :

christophe.rodriguez@aphp.mssante.fr

Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Marseille

Laboratoire de microbiologie IHU Méditerranée Infection 19-21 Bd jean Moulin 13005 Marseille pierre-edouard.fournier@univ-amu.fr

Messagerie sécurisée (MSSanté) :

IHUgenomes13@aphm.mssante.fr